



Nous n'en sommes qu'au début

Si la COP-5 marche sur les pas des sessions précédentes de la Conférence des Parties, cette journée sera placée sous le signe de l'autosatisfaction, notamment si le protocole sur le commerce illicite (PCI) est adopté en session plénière.

Bien entendu, il ne faut pas minimiser les remarquables progrès que les Parties ont réalisés depuis le début officiel des négociations de la CCLAT en 2000. En effet, ces dernières ont travaillé d'arrache-pied afin de trouver des solutions communes au véritable problème de santé publique que constitue le tabagisme. Parmi les résultats obtenus se trouvent la Convention elle-même, les nombreuses directives votées et, plus récemment, le protocole.

Cependant, alors que nous nous apprêtons à vivre une intense semaine de discussions sur la CCLAT, nous ne devons pas oublier que le nombre de décès dus au tabac continue d'augmenter dans le monde entier, notamment dans les pays en développement. Selon l'OMS, si les tendances actuelles se maintiennent, le tabac tuera plus de 8 millions de personnes dans le monde chaque année d'ici 2030. En outre, 80 % de ces décès prématurés toucheront les populations vivant dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Ces prévisions s'expliquent notamment par le délai nécessaire pour que la réduction du tabagisme (enregistrée par certaines Parties seulement) induise une baisse du nombre de décès liés au tabac. L'augmentation de la population représente une autre raison de ce problème. En effet, dans les Parties où le pourcentage de fumeurs baisse, enregistre cependant une progression en nombre absolu de fumeurs.

Par ailleurs, il existe une autre cause à cette situation : dans la plupart des cas, si ce n'est dans tous les cas, nous n'avons tout simplement pas suffisamment progressé vis-à-vis de la mise en œuvre de la CCLAT. Les gouvernements perçoivent des recettes s'élevant à près de 133 milliards de dollars américains grâce aux droits d'accise du tabac. Cependant, ils consacrent moins de 1 milliard de dollars américains à la lutte antitabac, selon l'OMS. Les taxes sur le tabac sont trop faibles. Par ailleurs, les pays à revenu faible et intermédiaire ne bénéficient pas d'une assistance technique ni de ressources financières suffisantes pour adopter et appliquer les mesures de la CCLAT.

Par conséquent, cette semaine est l'occasion idéale de chausser nos bottes de sept lieues pour résoudre l'ensemble de ces problèmes. Les directives pour l'application de l'Article 6 peuvent engendrer des hausses des taxes sur le tabac dans une optique de santé publique. En outre, le protocole montre la voie à suivre afin de traiter tout problème éventuel relatif au commerce illicite. Enfin, les discussions sur les mécanismes d'assistance mais aussi le projet de mise en place d'un mécanisme d'examen permettraient d'accélérer la mise en œuvre de la CCLAT, notamment au sein des Parties à revenu faible.

Lors des discussions budgétaires qui auront lieu cette semaine, le manque de ressources sera sûrement pointé du doigt : il constitue un obstacle majeur à la réalisation rapide d'actions destinées à infléchir les problèmes mentionnés. Toutefois, les Parties ne doivent pas oublier que les coûts générés par l'inaction sont largement supérieurs.